

CD 23/03/23

Présents : 12

Philippe POGU, Virginie BLUM, Yves BOEHM, Lucas CHAPELOT, Vincent FREY, Jean-Pierre GEROMEY, Claudie GREVET, Olivier GUENIN, Juliette HARNIST, Mauricette JOLY, Sylvie MARCHESIN, Vincent MAYER (à partir de 20h45)

Absents excusés : 2, Jean-Luc LEGALLAIS, Xavier WACK

Table des matières

| | |
|--|---|
| 1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du comité directeur du 6 mars 2023..... | 1 |
| 2/ Validation des quotas administratifs pour le CF MD | 1 |
| 3/ Préparation de l'AG de la FFCO..... | 2 |
| 4/ Planning CD 2023 | 2 |
| 5/ Utilisation de teams | 2 |
| 6/ Divers | 3 |

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du comité directeur du 6 mars 2023

Le compte-rendu de la réunion du comité directeur de la LGECO en date du 6 mars 2023 est adopté à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention).

2/Validation des quotas administratifs pour le CF MD

Pour rappel, la ligue dispose de 5 places pour chaque championnat de France à répartir entre les organisateurs et les sportifs n'ayant pas eu la possibilité de participer au championnat régional qualificatif.

Les clubs et licenciés avaient jusqu'au 22 mars pour formuler une demande (10 jours après le championnat régional).

Voici donc les 6 demandes reçues par la Ligue concernant le quota administratif pour le Championnat de France MD suite au Championnat LGECO MD du 12 mars 2023 :

- Marie BOLZER n°20359 - D21 - SO Lunéville (organisatrice)
- François GLIKSON n°2459 - H65 - SO Lunéville (organisateur)
- Isabelle RAGAZZI n°23242 - D55 - SO Lunéville (organisatrice)

Compte-rendu de réunion - Jeudi 23 mars 2023

- Manuel ZENEVRE n°3724 - H50 - Terres d'O (organisateur cartographe)
- Nathalie GUENIN n°16950 - D50 - ASO Sillery (participante ayant fait l'objet d'un incident d'organisation lors du championnat)
- Nicolas LECLERC n°29740 - H16 - LO Sanchev (candidature exceptionnelle en raison d'une absence pour participer aux sélections CO à VTT)

La priorité aux organisateurs fait toujours la majorité au sein du CD (1 abstention).

Pour l'attribution de la 5^{ème} place, un vote est réalisé entre la demande de Nathalie GUENIN et celle de Nicolas LECLERC.

Résultat du vote : 5 voix pour Nathalie, 1 voix pour Nicolas et 6 abstentions.

Les quotas administratifs de la LGECO pour le CF MD 2022 sont donc attribués à : Marie BOLZER, François GLIKSON, Isabelle RAGAZZI, Manuel ZENEVRE, Nathalie GUENIN.

Les 2 experts, qui ne rentrent pas dans les quotas administratifs, sont aussi qualifiés (CCR et DAR).

3/Préparation de l'AG de la FFCO

Cette AG de la FFCO est importante pour l'avenir de la fédération, car une décision doit être prise sur le corps électoral de la FFCO suite à l'adoption de la Loi sur la démocratisation du Sport du 2 mars 2022 (Gouvernance des Fédérations dans le Code du Sport).

Ce changement du mode des votes lors des AG électives au sein de la FFCO entrainera une nouvelle répartition des porteurs de voix pour les votes.

Le power point de présentation de ce nouveau mode de répartition sera communiqué et mis en ligne conjointement à ce compte-rendu.

4/Planning CD 2023

Nous reconduisons le planning avec une réunion des présidents de club en septembre cependant l'objectif est non seulement que les championnats de ligue soient attribués mais aussi le plus grand nombre de départementales. Cela permettra de finaliser les échanges d'experts pendant la période automnale.

L'assemblée général de la LGECO aura un lieu un peu plus tôt l'an prochain afin de ne pas se trouver pendant les vacances scolaires et de respecter les délais avant l'AG fédérale.

La date retenue est samedi 17 ou dimanche 18 février 2024 à la maison régionale des sports de Tomblaine

5/ Utilisation de teams

Microsoft Teams Gratuit ne sera plus disponible après le 12 avril 2023. Une mise à niveau payante est requise. Au vu de son utilisation partielle par les membres du CD, il n'est pas décidé de passer à la version payante.

Lucas Chapelot va contacter la FFCO pour savoir s'il est possible d'accéder à leur compte Teams.

Compte-rendu de réunion - Jeudi 23 mars 2023

Il est demandé à chacun de ne pas mettre de fichiers sur Teams après le week-end du 1^{er} avril. Une sauvegarde des documents sera faite à cette date. Les utilisateurs peuvent sortir les documents qu'ils veulent pour les avoir sous la main.

6/ Divers

Nous essaierons de publier et partager le Règlement des compétitions LGECO 2024 pour fin janvier sous réserve d'absences de grosses modifications tardives par la FFCO. L'échéance de fin de travaux pour apporter les modifications est fixé à fin décembre pour la commission pratiques sportives.

Pour le stage LGECO (GREF et Détection) organisé aux Cigogneaux pendant les vacances d'Avril, il y a 22 inscrits, 14 GREFeuses/GREFeurs et 10 encadrants.

La commission formation expose plusieurs points :

- **Séminaires experts** : Doit-on maintenir des séminaires en distanciel ou les privilégier en présence physique. Dans le 2^{ème} cas, faut-il les réaliser en se déplaçant sur 2 secteurs ou combiner un séminaire DAR-CCR à la réunion des présidents de Ligue ? L'objectif est de capter l'attention de tous les experts (pas uniquement ceux qui sont déjà bien impliqués). Pour des raisons techniques d'organisation, il est préférable d'éviter le format hybride (visio + présentiel).
- **Objectif calendaire** : Synthèse CR des experts à réaliser pour la fin septembre. Calendrier réunion séminaire (DAR et CCR) à programmer avant l'été

Le 23/03/2023

Le président

Le secrétaire général

Philippe POGU

Vincent MAYER